

COMMUNICATION

Droit à l'image

J'autorise ... / Je n'autorise pas ... (rayer la mention inutile)

... la MJC à me photographier / à photographier mon enfant (rayer la mention inutile) et à utiliser ces photos, prises dans le cadre d'une activité, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Note aux adhérent-es

Toute communication sur une activité ou évènement MJC (presse, site internet, réseaux sociaux...) faite à la seule initiative d'un ou plusieurs adhérent-es est sous l'entière responsabilité de son ou ses auteur-es.

FONCTIONNEMENT ATELIERS

Un planning est remis à l'inscription (n'hésitez pas à le demander).

La MJC se réserve le droit de modifier, de reporter voire d'annuler un atelier en cas de nombre insuffisant d'inscrits ou pour tout autre cas de force majeure (arrêt maladie de l'intervenant-e, intempéries...).

POUR LES MINEURS (obligatoire)

Nom du parent : Profession :

Nom du parent : Profession :

Téléphones urgence :

Adresse du responsable légal (si différente de l'adresse de l'adhérent-e) :

Nous vous informons également de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes, couvrant les dommages corporels auxquels peuvent s'exposer les mineurs dans les activités auxquelles ils participent (Code de l'action sociale et des familles, décret n° 2002-538 du 12 avril 2002).

Note aux parents inscrivant leur(s) enfant(s) mineur(s) aux activités de la MJC

Soucieux de la sécurité des enfants, nous demandons aux parents :

1. de **s'assurer que l'animateur ou l'animatrice d'atelier est bien présent-e au cours** en lui confiant directement la prise en charge de leur(s) enfant(s) dans la salle d'activités à l'heure du début de la séance indiquée sur le programme d'activités ;

2. de **récupérer leur(s) enfant(s) dans la salle d'activité à l'horaire de fin de cours** indiqué sur le programme d'activités.

Nous rappelons que la MJC se décharge de toute responsabilité en cas de non respect de ces consignes.

En cas d'absence de l'animatrice ou de l'animateur, la MJC, si elle est prévenue suffisamment à l'avance, informe les adhérent-es par sms, e-mail et par voie d'affichage, sur la porte de la salle d'activités ainsi que sur la porte principale de la MJC.

PIECES A FOURNIR POUR COMPLETER L'INSCRIPTION

Un dossier incomplet ne garantit pas une place dans l'activité choisie

- **Règlement** carte d'adhésion + activité(s)
- **Conditions de remboursement** signées
- La **fiche sanitaire de liaison** (pour les mineurs)
- Une **copie du carnet de vaccination** (pour les mineurs. Article R 227 - 7 du Code de l'action sociale et des familles)
- **Certificat médical obligatoire et valable 3 ans** (activités : danses - gyms - éveil corporel - cirque - qi gong - volley - zumba)

Pour les activités nécessitant un certificat médical, l'inscription ne sera définitive qu'après remise de ce certificat et au plus tard le 1er octobre

Passé cette date, les adhérent-es n'ayant pas fourni leur certificat médical ne pourront pas poursuivre leur activité

J'ai bien pris connaissance de l'ensemble des informations contenues sur cette fiche d'inscription, et m'engage, par mon adhésion, à respecter les valeurs et principes de fonctionnement de la MJC de Pacé.

Date

Signature



CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

A REMPLIR EN CAS DE **RENOUVELLEMENT** OU DE **NOUVELLE ADHÉSION**

Dans le cas d'une **nouvelle adhésion** ou d'une **inscription à une nouvelle activité**, vous avez droit à **deux séances d'essai**. Si vous ne souhaitez pas poursuivre cette activité, vous devrez signaler au secrétariat de la MJC - aux horaires d'ouverture ou par courrier - votre demande de remboursement dans un délai de **15 jours** (passé ce délai votre demande ne sera pas étudiée).

Attention : le fait de le signaler à l'animatrice ou à l'animateur ne suffit pas, c'est en passant par le secrétariat que l'annulation est effective.

En dehors de ce cas, aucun remboursement, quel que soit le motif (y compris médical) ne sera honoré.

Je soussigné-e :

(le cas échéant : parent de :))

Déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement citées ci-dessus

Fait en deux exemplaires l'un pour chaque partie, le

Signature (suivi de la mention « lu et approuvé »)



CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

A REMPLIR EN CAS DE **RENOUVELLEMENT** OU DE **NOUVELLE ADHÉSION**

Dans le cas d'une **nouvelle adhésion** ou d'une **inscription à une nouvelle activité**, vous avez droit à **deux séances d'essai**. Si vous ne souhaitez pas poursuivre cette activité, vous devrez signaler au secrétariat de la MJC - aux horaires d'ouverture ou par courrier - votre demande de remboursement dans un délai de **15 jours** (passé ce délai votre demande ne sera pas étudiée).

Attention : le fait de le signaler à l'animatrice ou à l'animateur ne suffit pas, c'est en passant par le secrétariat que l'annulation est effective.

En dehors de ce cas, aucun remboursement, quel que soit le motif (y compris médical) ne sera honoré.

Je soussigné-e :

(le cas échéant : parent de :))

Déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement citées ci-dessus

Fait en deux exemplaires l'un pour chaque partie, le

Signature (suivi de la mention « lu et approuvé »)